

## Chères et chers abonnés,

Par cette nouvelle lettre d'informations, le Service Public de l'Eau Hers Ariège souhaite vous faire part des dernières nouveautés et actualités en matière d'eau potable sur votre territoire. Le SPEHA souhaite maintenir une communication claire et régulière avec vous par ce biais, et comme vous le savez maintenant, vous pourrez retrouver toutes les informations utiles sur notre site internet : [www.speha.fr](http://www.speha.fr).

Parmi, les événements notables de 2023 et début 2024, le SPEHA a engagé une action de relance importante afin de permettre le déploiement des derniers compteurs radios. Cet objectif est aujourd'hui quasiment atteint avec un équipement à hauteur de 98% des abonnés.

Le syndicat a également poursuivi ses travaux de rénovation, entretien et extension des canalisations et ouvrages d'adduction d'eau potable. Des actions spécifiques de remplacement des conduites pouvant relarguer des CVM (Chlorures de Vinyle Monomères) ont été intensifiées en 2023, portant à 5 km la longueur de canalisations remplacées. Ces efforts vont se poursuivre en 2024.

## FINALISATION DU DEPLOIEMENT DE LA RADIO-RELEVÉ

Pour rappel, le SPEHA déploie depuis 2012 des nouveaux compteurs d'eau équipés de radio-relève. Cet équipement permet de relever votre consommation à distance (sans vous déranger), cela facilite les relèves et va permettre à terme, d'ajuster vos factures aux consommations réelles. C'est également l'occasion de relever les anomalies et fuites et donc de vous faire économiser de l'eau en cas de problème.

Afin de finaliser l'équipement du territoire, le SPEHA a engagé une action de relances par courrier et de prises de rendez-vous sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Les effets sont positifs puisqu'à ce jour, près de 98 % des compteurs sont équipés en modules radio.

De manière plus globale, le SPEHA reste très attentif au suivi et à la préservation de la qualité des eaux distribuées. Les résultats sont au rendez-vous, avec 99 % des analyses d'eau conformes en 2023.

Par ailleurs, pour continuer à faire face à la crise énergétique et pour rester engagé sur la voie de sa transition énergétique, le SPEHA a poursuivi ses investissements dans le domaine du photovoltaïque.

Enfin, les équipes du SPEHA maintiennent leurs efforts pour la préservation des ressources en eau, en améliorant notamment les opérations de recherches de fuites d'eau sur le réseau et en engageant rapidement les travaux nécessaires.

Mon souhait est de poursuivre ces actions afin de garantir un service de qualité et de proximité, qui tienne compte des enjeux et défis actuels, tels que la raréfaction de la ressource, l'émergence de nouvelles substances polluantes, et notre impact énergétique et climatique.

Les équipes du SPEHA sont à votre écoute pour répondre à vos besoins.

Bonne lecture à toutes et à tous.

**Jean-Louis REMY**

Président du SPEHA



Compteur d'eau avec module radio

## LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES : UNE PRIORITE

La qualité des eaux distribuées est un souci permanent pour le SPEHA. Des suivis sont réalisés à la fois en auto-contrôle par les équipes du SPEHA, mais également par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) sur l'ensemble du territoire et tout au long de l'année.

Ce sont ainsi près de 150 analyses bactériologiques et physico-chimiques complètes et près de 7300 paramètres qui ont été analysés en 2023. 99 % des analyses réalisées par un laboratoire autonome sont conformes aux normes en vigueur, les artefacts restants ayant été résolus dans les heures suivant la réception du résultat.

Ces dernières années, tous les syndicats d'eau potable sont confrontés à l'émergence des Chlorures de Vinyle Monomère (CVM) sur certaines parties de leurs réseaux. Cette molécule peut se retrouver dans l'eau distribuée par relargage de certaines canalisations en PVC, posées avant 1980, lorsque l'eau y circule lentement et que les températures sont élevées. Le SPEHA a fait le choix de démarrer très tôt des campagnes de suivi et de procéder au remplacement de toutes les extrémités de réseaux pouvant être impactés. En 2023, l'équipe des travaux neufs a changé plus de 5 km de canalisation afin de supprimer ce risque. *Pour en savoir plus : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/le-chlorure-de-vinyle-monomere-cvm-0>*

Par ailleurs, la campagne d'analyses réalisée par l'ARS sur les eaux de rivières captées par le SPEHA (Ariège et Hers) a montré l'absence de PFAS (ou polluants éternels) ou une détection à des concentrations 100 fois plus faibles que la norme de potabilité.



Canalisation d'eau potable en PVC- Source ARS Occitanie

## DEPLOIEMENT DU PHOTOVOLTAIQUE

Le SPEHA, pour faire fonctionner ses ouvrages de production, de stockage et de distribution de l'eau doit consommer environ 2,5 GWh/an. Dans la continuité des actions menées en 2022, le syndicat poursuit le déploiement de production d'électricité en autoconsommation à partir de panneaux photovoltaïques, avec :

- L'équipement du toit de l'usine avec des panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation.
- Le montage d'un projet d'équipement de panneaux photovoltaïques au sol, devant l'usine d'eau potable, à des fins d'autoconsommation (en cours).



Panneaux photovoltaïques sur le toit de l'usine d'eau potable de Calmont

Ces efforts vont se poursuivre en 2024 pour limiter l'impact de ces charges sur le prix de l'eau et assurer une production d'eau plus vertueuse sur le plan environnemental.

## IRREGULARITES ET FRAUDES



Le règlement du service du SPEHA a été révisé en juin 2023 afin d'établir une politique plus équitable entre les abonnés et d'appliquer des pénalités pour les fraudes, vols d'eau et autres actes répréhensibles. Chaque m<sup>3</sup> distribué implique un coût de traitement, de transport et de fonctionnement supportés par tous les abonnés.

Par application de ce nouveau règlement (cf. [www.speha.fr](http://www.speha.fr)), chaque infraction observée par les agents du SPEHA sera redevable de pénalités.

Si vous constatez une anomalie (compteur manquant, arrêté, piquage d'eau etc), vous êtes invités à vous rapprocher rapidement des services du SPEHA afin de régulariser cette situation au plus vite et évitez ainsi l'application des pénalités.

## LOCATAIRES - PROPRIETAIRES

Lorsque vous déménagez, il est indispensable de le signaler au service (formulaire sur notre site internet) dans un délai de 8 jours. Conformément à notre règlement intérieur, sans signalement de votre départ, vous restez redevable de l'intégralité des factures.

**Pour les nouveaux arrivants qui ne se déclarent pas au SPEHA, nous devons fermer sans délai le branchement pour défaut d'abonnement.**



### POUR NOUS CONTACTER

Service Public de l'Eau Hers Ariège – SPEHA

Peyre Souille – 514 Route de Nailloux – 31560 MONTGEARD – Tél : 05.34.66.71.20

Mail : [abonnes@speha.fr](mailto:abonnes@speha.fr) / Site : [www.speha.fr](http://www.speha.fr)